

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 26/06/2018

L' an 2018 et le 26 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, MOUSSEAU Dominique, PATURAL Josette, RAHAL Sylvie, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis, MARQUES Manuel
Absent(s) : MM : DURAND Tony, GUIOCHEAU Bernard

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 10

Date de la convocation : 21/06/2018

Date d'affichage : 21/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 28/06/2018

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 410 RUE DU MOULIN
REMBOURSEMENT DE CAUTION A LOCATAIRES
REMBOURSEMENT D'ACHAT DE PETITS MATERIAUX A UN LOCATAIRE
CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE : ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE
SECURISATION DE LA ROUTE DE CHAMPIGNY ET DU CARREFOUR DES FOURS A CHAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
ACHAT D'UNE MOTOPOMPE POUR LE SERVICE TECHNIQUE
CENTRE DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT : TRAVAUX DE SIGNALISATION ET DE MARQUAGE AU SOL POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITES
CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ACHAT D'EXTINCTEURS
ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE
COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 410 RUE DU MOULIN

réf : 2018_033

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal, la demande de la SAS MACHET-QUESSON, représentée par M.MACHET Laurent, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée sectio A n°410, située Rue du Moulin dans le bourg de Champigny, afin d'y construire un nouveau chai.

Par délibération en date du 21 décembre 2017 il a été décidé de confier à la SELARL BRANLY-LACAZE la division parcellaire de cette parcelle avec un détachement au sud-ouest de celle-ci.

La superficie de la parcelle qui sera vendue à la SAS MACHET-QUESSON est estimée à environ 1 425 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente au mètre carré de cette parcelle à 30 € et demande au

Les recours contentieux formés par ces agents à l'encontre des décisions administratives sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire dans les litiges suivants :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement ou de placement en disponibilité ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ;
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire a été confiée à des centre de gestion de la fonction publique territoriales volontaires. Par un arrêté ministériel du 2 mars 2018 la candidature du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire a été retenue.

Par délibération du 15 mai 2018, le Conseil d'administration de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire a fixé le coût de la MPO, pour les collectivités ayant adhérees à l'expérimentation de la MPO, à une facturation à 50 € par heure d'intervention du Centre de Gestion entendue strictement comme le temps de présence passé par le médiateur auprès de l'une, de l'autre ou des parties.

Considérant que l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permettrait de, potentiellement, faire, certes des économies aux regard de procédures parfois longues et onéreuses, mais aussi d'apporter une réponse fondée sur l'accord mutuel des parties, gage d'une poursuite sommes toutes plus aisée des rapports employeur/employé.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire, avant le 1er septembre 2018, telle qu'annexée à présente.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**SECURISATION DE LA ROUTE DE CHAMPIGNY ET DU CARREFOUR DES FOURS A CHAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**
réf : 2018_037

Monsieur le Maire expose que le projet de sécurisation de la Route de Champigny et du carrefour des Fours à Chaux et dont le coût prévisionnel s'élève à 388 145.00 € HT soit 465 774.00 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 388 145.00 €	
- subvention DSIL : 35 %	135 850.75 €
- subvention DETR 45 % (décision à venir).....	174 665.25 €
- solde financé par les fonds libres 20 %.....	77 629.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant:

Le projet pourrait voir sa réalisation entre le 1er Septembre 2018 et le 31 Mai 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet de sécurisation de la Route de Champigny et du carrefour des Fours à Chaux,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,

- GRANGERAY, 91 Route de Rouen à Saumur (49400), pour un montant de 1 082.50 € HT soit 1 299.00 € TTC ;

- MAISA, 274 Avenue des Fusillés à Saumur (49400), pour un montant de 996.67 € HT soit 1 196.00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir l'offre de la MAISA pour un montant de 996.67 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

réf : 2018_042

COMMISSIONS ET DELEGUES

COMMISSION VOIRIE MATERIEL BATIMENTS AMENAGEMENTS SECURITE

Christian BERTRAND

VOIRIE-MATERIEL :

Christian BERTRAND
Denis COULON
Bernard BERGE
Christian HARDOUIN
Josette PATURAL

COTEAUX ET CAVE COMMUNALE

Christian BERTRAND
Bernard GUIOCHEAU
Bernard BERGE

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PLUI

Christian BERTRAND
Bernard GUIOCHEAU
Eliane DUCCESCHI
Josette PATURAL
Evelyne FOURREAU

TERMITES

Bernard GUIOCHEAU
Denis COULON

COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION CULTURE SPORT ENVIRONNEMENT

Evelyne FOURREAU

BULLETTIN MUNICIPAL

Evelyne FOURREAU
Eliane DUCCESCHI
Denis COULON
Dominique MOUSSEAUX
Christian BERTRAND

SITE INTERNET

Evelyne FOURREAU
Denis COULON
Christian BERTRAND

RELATION AVEC LA POPULATION ET LES ASSOCIATIONS

COMMUNALES - MEMOIRE DU VILLAGE

Bernard BERGE
Isabelle BONNEAU
Bernard GUIOCHEAU
Christian BERTRAND
Véronique QUESSON

ANIMATION MANIFESTATIONS

Evelyne FOURREAU
Eliane DUCCESCHI
Josette PATURAL
Dominique MOUSSEAUX
Bernard BERGE
Christian BERTRAND

MEDIATHEQUE - BIBLIOTHEQUE

Evelyne FOURREAU
Dominique MOUSSEAUX
Eliane DUCCESCHI
Madeleine LESOURD
Annie CLOCHARD
Octave TECHER

AMENAGEMENTS PAYSAGERS FLEURISSEMENT

Evelyne FOURREAU
Dominique MOUSSEAUX
Eliane DUCCESCHI

S.M.A.E.P.

Christian BERTRAND
Bernard BERGE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

BOISSONNOT Alain
FOURREAU Evelyne
RAHAL Sylvie
BOURDOUX Camille

COULON Denis
DUCCESCHI Eliane
QUESSON Josiane
BERGE Bernard
CORVAISIER Sabrina
EXPERT Michel

COMMISSION COMMUNALE REFLEXION

MUTUALISATION
Evelyne FOURREAU

BOISSONNOT Alain
FOURREAU Evelyne
BONNEAU Isabelle
BERTRAND Christian

MOUSSEAUX Dominique